



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

332 P NP DM3

Projet de ligne d'interconnexion
Québec—New Hampshire

6211-09-068



Mémoire sur le projet de ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire par Hydro-Québec

Position de la FCCQ

Présentée au
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement

21 octobre 2016

Table des matières

Préambule	3
1. Rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable	4
2. Justifications techniques et économiques de ce projet	5
3. Acceptabilité sociale et accueil favorable du milieu local	9
4. Minimisation des impacts du projet au niveau environnemental	11
Conclusion	13

Préambule

Fondée en 1909, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) défend avec ardeur les intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques qui favorisent un environnement d'affaires innovant et concurrentiel. Grâce à son vaste réseau de plus de 140 chambres de commerce et de ses 1 200 membres corporatifs, la FCCQ représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires qui exercent leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale.

Le 18 août 2016, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une audience publique sur le projet de ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire par Hydro-Québec.

Afin d'apporter une contribution au bon déroulement des travaux du BAPE, la FCCQ a pris connaissance des différents documents déposés par Hydro-Québec au BAPE et à la Régie de l'énergie (la Régie). La FCCQ s'est outillé de ces informations disponibles pour rédiger son mémoire qui porte principalement sur les éléments suivants :

- Le rappel de sa position relative au développement durable;
- Les justifications techniques et économiques du projet;
- L'acceptabilité sociale et l'accueil favorable du milieu local;
- Les efforts environnementaux et la minimisation des impacts du projet.

1. Rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable

Les dernières interventions de la FCCQ, dans des dossiers touchant le secteur énergétique, remontent aux consultations menées sur le projet de ligne à 735 kV d'Hydro-Québec Chamouchouane–Bout-de-l'Île, sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et, plus récemment, sur le projet de loi sur la politique énergétique 2030. La FCCQ avait alors mis de l'avant des recommandations sur la nécessité de développer au Québec un portefeuille énergétique pluriel et sur le besoin de se doter d'infrastructures adéquates pour renforcer la sécurité énergétique. Le secteur énergétique est d'ailleurs une priorité constante pour la FCCQ. Un comité Énergie regroupant la plupart des entreprises du secteur énergétique québécois a été formé et est actif depuis plusieurs années. Il s'assure que les positions défendues par la FCCQ, dans ce domaine, sont pertinentes et qu'elles reflètent bien les consensus de l'industrie.

La FCCQ croit que le Québec doit miser sur l'exploitation judicieuse de ses ressources naturelles qui représentent, de façon indéniable, un de ses plus importants atouts. Il s'agit de l'un des principaux constats de la Vision économique 2012-2020 qu'elle a publiée au printemps 2012

Au fil des ans, la FCCQ a constaté dans le débat public un débalancement entre les trois volets du développement durable, empêchant du même coup leur cohabitation harmonieuse. L'expression *développement durable* contient bel et bien le mot *développement*; et non le mot *arrêt* ou *moratoire*.

Afin d'améliorer la prise en compte des variables économiques dans la prise de décision entourant les grands projets de développement, la FCCQ suggère depuis longtemps la création d'une agence d'analyse économique qui aurait le mandat, entre autres, de travailler en concertation avec le BAPE et d'apporter de l'information économique neutre et objective dans le débat public. La FCCQ s'est réjouie de voir cette idée figurer dans le Livre vert sur les orientations du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale et demeure convaincue qu'une meilleure prise en compte du volet économique permettra d'éclairer la prise de décision gouvernementale à propos des grands projets de développement.

Dans ce mémoire, la FCCQ entend documenter les aspects économiques liés à ce projet, sans toutefois négliger les autres volets du développement durable, notamment la réduction globale des gaz à effet de serre (GES).

2. Justifications techniques et économiques de ce projet

La *Loi sur la Régie de l'énergie* et un de ses règlements afférents prévoient que chaque projet d'Hydro-Québec de plus de 25 M\$, dans le domaine du transport d'électricité, doit faire l'objet d'une étude spécifique par celle-ci. Pour répondre à cette exigence, Hydro-Québec TransÉnergie (le Transporteur) a présenté le projet à l'organisme de réglementation, en plus du processus actuel de consultation mené par le BAPE. Le projet est donc examiné de façon très méticuleuse, et ce, deux fois plutôt qu'une. La Régie a notamment pour mission d'établir des tarifs justes et raisonnables pour les clients d'Hydro-Québec. Elle doit donc s'assurer que les scénarios présentés et leurs coûts sont justifiés et raisonnables. Ses conclusions sont présentées plus loin.

Justification technique

Le projet du Transporteur est d'une valeur de 617,6 M\$, ce qui est au-delà du seuil d'autorisation spécifique et préalable de la Régie lorsque le coût global d'un projet est égal ou supérieur à 25 M\$. Ce montant représente le coût complet du projet, puisque celui-ci est plus complexe que l'ajout d'une simple ligne, et a des impacts sur le réseau d'Hydro-Québec qui dessert les clients québécois. Étant donné que ce projet n'est pas conçu spécifiquement pour les besoins internes du Québec, Hydro-Québec Production (le Producteur) paiera le coût complet du projet sans aucun impact additionnel à terme sur les tarifs des Québécois.

Le projet contient l'ensemble des éléments suivants :

- la construction d'une ligne à 320 kV entre le poste des Cantons et la frontière entre le Québec et le New Hampshire ;
- le réaménagement, près du poste des Cantons, de la ligne à 450 kV existante, en provenance du poste de la Nicolet;
- le démantèlement de la ligne d'électrode à 44 kV qui relie le poste des Cantons à celui de l'Électrode-des-Cantons;
- des ajouts et remplacements d'équipements aux postes de la Montérégie, Hériot et des Cantons dont, notamment, l'ajout à ce dernier d'un convertisseur auquel se raccorde la ligne à 320 kV;
- le rehaussement de la capacité thermique des lignes à 735 kV qui relient le poste de Lévis au poste de la Nicolet;
- des travaux de télécommunications.

Dans une décision rendue en juin 2016,¹ la Régie indiquait que « [...] l'analyse de la preuve montre que le Projet est nécessaire pour fournir le service de transport ferme de point à point requis à la suite de la demande du Producteur et qu'une fois réalisé, il assurera le comportement fiable et sécuritaire du réseau de transport. »

Le fait que le réseau du Québec soit asynchrone avec celui de la Nouvelle-Angleterre ajoute à la complexité du projet. D'autres options, envisagées par un intervenant au dossier et étudiées par la Régie, ont permis au Transporteur de mettre en lumière les contraintes techniques et économiques additionnelles ou encore l'impossibilité de déployer d'autres options autre que celle présentée.

Un autre avantage du projet est qu'à la fin de la convention de service entre le Transporteur (Hydro-Québec TransÉnergie) et le Producteur (Hydro-Québec Production), tous les équipements dont l'exploitation et l'entretien auront été payés par le Producteur seront cédés au Transporteur. En effet, même si le Producteur n'a pas d'obligation de renouvellement à la fin de la période visée par la convention de service, les coûts d'exploitation et d'entretien des équipements relatifs au projet auront été inclus au projet tant que les actifs sont utiles pour l'exploitation du réseau de transport, sans égard à la durée de la convention de service². Les équipements relatifs au projet continueront donc de faire partie du réseau de transport et d'être exploités et entretenus après la fin de la période de la convention de service, ce qui permettra le comportement fiable et sécuritaire du réseau même après 15 ans.

Dans le cadre du projet, Hydro-Québec développera une nouvelle famille de pylônes, ce qui permettra de créer de nouvelles expertises en sol québécois qui pourront être exportées par la suite par des entrepreneurs d'ici.

Justification économique

L'aspect économique le plus important du projet est la création de richesses liée aux exportations d'électricité qui seront effectuées par cette ligne. En effet, cette ligne de 1 090 mégawatts (MW) permettra d'acheminer de l'électricité propre et renouvelable dans les États de Nouvelle-Angleterre dont la demande croît pour ce type d'énergie. Par ailleurs, trois de ces États, soit le Connecticut, le Rhode Island et le Massachusetts, ont lancé un appel d'offres conjoint pour acquérir de l'électricité renouvelable. Ces trois États ne possèdent pas l'incroyable atout d'Hydro-Québec d'avoir des bassins hydroélectriques permettant de fournir une électricité propre, à bon marché et disponible rapidement au besoin et c'est pourquoi ils comptaient sur la société d'État pour soumissionner à cet appel d'offres.

¹http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/350/DocPrj/R-3956-2015-A-0024-Dec-Dec-2016_06_10.pdf , p.32

²Idem, p.30

Hydro-Québec et son partenaire américain ont répondu à cet appel d'offres en soumissionnant 6,3 TWh par année pour les 20 prochaines années, pour les périodes de plus forte consommation. Si cette soumission remporte la mise, elle permettra de combler environ les deux tiers de la capacité annuelle de la ligne estimée à 9,5 TWh. Puisque le prix moyen à l'exportation sur les marchés de gros était de 5,7 cents par kilowattheure (kWh) en 2015, on peut estimer les revenus potentiels découlant de cet appel d'offres à 359,1 M\$ annuellement et à 541,5 M\$ si la ligne est utilisée à pleine capacité, dans la mesure où les prix se maintiendraient. De ces revenus additionnels, 75 % des bénéfices nets seront retournés au gouvernement du Québec. Pour l'année 2015, les exportations nettes d'Hydro-Québec se sont chiffrées à 29,3 térawattheures (TWh), dont la moitié visait la Nouvelle-Angleterre. Ces 29,3 TWh, qui représentent 15 % des volumes totaux produits par Hydro-Québec, ont généré 902 M\$ de bénéfice net, soit près de 29 % du bénéfice net total de 3,147 G\$. Les exportations sont fortement lucratives et c'est pourquoi nous encourageons cette avenue.

La FCCQ croit que le Québec doit développer un portefeuille énergétique pluriel et continuer de développer un réseau d'infrastructures énergétiques fiables afin de créer de la richesse et d'accroître sa sécurité énergétique. Le projet d'interconnexion entre le Québec et le New Hampshire s'inscrit dans cette vision. Cette vision rejoint par ailleurs celle du Plan stratégique 2016-2020 d'Hydro-Québec, où la société d'État souhaite ajouter à son bénéfice net d'ici 2020 250 M\$ associés aux nouvelles occasions d'exporter et 300 M\$ d'ici 2030³. Elle rejoint également la vision de la politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec, qui mise sur la force du partenariat par une participation soutenue sur la scène nationale et internationale⁴. Ces nouvelles exportations permettront à Hydro-Québec d'avoir les capitaux nécessaires pour investir les 18,1 G\$ d'ici 2020 que la société d'État a annoncé lors de la parution de son plan stratégique, investissements qui seront de puissants moteurs de développement économique comme l'avait souligné la FCCQ à cette occasion⁵. Sur les 617,6 M\$ du projet, 125 M\$ sont dédiés à la construction d'une ligne d'interconnexion de 79,2 km. Une portion de 59,6 km (75 %) est déjà incluse dans l'emprise actuelle d'une ligne existante, ce qui fait diminuer les coûts du projet. Sur les 125 M\$, 19 M\$ seront investis dans les communautés locales et régionales (Estrie et régions limitrophes), principalement pour le déboisement et les matériaux granulaires (sable, pierre concassée, etc.). Une somme additionnelle de 93 M\$ sera investie dans d'autres régions du Québec possédant les infrastructures pour construire les principales composantes de la ligne et des pylônes. C'est donc un total de 112 M\$ qui seront investis au Québec pour la construction de la ligne, soit près de 90 % de tous les investissements.

³ <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/plan-strategique/aide-memoire-plan-strategique-2016-2020.pdf>

⁴ <https://politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/politique-energetique-2030.pdf>

⁵ http://www.fccq.ca/salle-de-presse-communiqués-2016_Plan-strategique-2016-2020-d-Hydro-Quebec.php

La FCCQ se réjouit que le Québec profite d'une forte proportion des investissements prévus pour la construction de cette ligne et tient à souligner les efforts d'Hydro-Québec à cet égard. Pour la FCCQ, il est important que les promoteurs aient comme priorité la maximisation des retombées locales, et ce, non seulement parce qu'ils diminuent leurs coûts, mais qu'ils emploient une main-d'œuvre locale et des équipements disponibles à proximité. Il est essentiel qu'Hydro-Québec continue de démontrer son intérêt à faire affaire avec des fournisseurs locaux, puisqu'elle peut compter plus rapidement sur l'obtention d'une pièce, d'un équipement ou d'un service, économisant ainsi du temps sur le calendrier de réalisation.

Le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec permettra à des organismes admissibles, dont des municipalités, de recevoir jusqu'à 1 % de la valeur initialement autorisée des installations visées pour des projets de parcs, de sentiers, de haltes d'observation faunique, de revitalisation de centres culturels ou de gares, de construction de réseaux d'égouts ou de soutien à des programmes communautaires.

Les données sur les retombées économiques globales, les emplois créés en phase de construction et d'exploitation ainsi que les revenus fiscaux des deux paliers de gouvernement supérieurs ne sont pas disponibles. Nous ne pouvons donc les apprécier à ce moment-ci.

3. Acceptabilité sociale et accueil favorable du milieu local

La FCCQ constate et reconnaît les déployés par Hydro-Québec en ce qui a trait à l'étude des impacts de plusieurs éléments qui touchent la population dans le cadre du projet. En effet, les impacts sur le milieu bâti, la villégiature, les loisirs et le tourisme, de même que les impacts sur les activités liées à la chasse et le piégeage ainsi que la production agricole, l'extraction forestière et minière, le bruit, l'archéologie, la circulation, les paysages et les champs électriques et magnétiques ont tous été examinés. La FCCQ remarque que l'inventaire des impacts sur le milieu humain semble complet et démontre qu'Hydro-Québec a bien fait ses devoirs en la matière.

Bien que considéré important dans l'étude d'impact, Hydro-Québec a su limiter l'impact du projet à une résidence et deux bâtiments qui sont situés sur le corridor de la ligne ainsi qu'à six autres résidences aux limites de l'emprise. Ce tracé optimal permet de minimiser l'impact sur la population. Des négociations sont toujours en cours pour acquérir ces propriétés à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

Aussi, la décision de passer tirer un tracé à l'ouest du mont Hereford permet de limiter l'impact visuel du projet. En général, le relief du territoire et la présence de zones boisées contribuent à dissimuler la ligne sur de grandes portions du tracé.

Les périodes de construction envisagées permettront également de minimiser l'impact sur les usagers de sentiers récréatifs et d'éviter les périodes de chasse à l'orignal et au chevreuil. Ces éléments faisaient partie des principales préoccupations exprimées par la population et ils sont considérés comme étant touchés de façon mineure par le projet dans l'étude d'impact. Nous faisons le même constat pour le secteur agricole.

En ce qui a trait aux consultations menées auprès des Premières Nations, Hydro-Québec s'est engagée envers le grand Conseil de la nation Waban-aki à discuter des mesures d'atténuation qui pourraient être nécessaires compte tenu du fait que les Abénakis chassent, pêchent et pratiquent le piégeage sur ce territoire.

La FCCQ croit qu'Hydro-Québec a été proactive afin d'optimiser ses relations avec le milieu local. Depuis janvier 2015, Hydro-Québec a rencontré à de nombreuses reprises la population qui sera touchée par le projet. Elle a procédé à une présentation du projet en bonne et due forme du projet, lors de la période d'information et de consultation ainsi que lors de la présentation de la solution retenue qui intègre des propositions suggérées par la population.

La société d'État a en effet utilisé plusieurs moyens pour rejoindre les personnes concernées, soit : des rencontres, des journées portes ouvertes, des contacts téléphoniques, la production de documents visuels ainsi que des bulletins d'information, des communiqués de presse, et un site Internet.

La FCCQ est d'avis que tout projet, quel qu'il soit, engendre des impacts et le promoteur doit tenter de les minimiser en impliquant la population touchée. À titre illustratif, c'est à la suite des nombreuses rencontres avec la population qu'Hydro-Québec a adapté le tracé de la portion sud de la ligne qui ne longe pas l'emprise existante. Selon la FCCQ, le promoteur a démontré qu'il avait pris toutes les précautions afin de minimiser les impacts du projet.

4. Minimisation des impacts du projet au niveau environnemental

Selon la FCCQ, Hydro-Québec a démontré dans ce projet que la protection de l'environnement était une de ses priorités. Hydro-Québec a examiné plusieurs paramètres dont la faune, la flore, les milieux humides et les peuplements forestiers. Le principal avantage du projet au plan environnemental est qu'il utilise l'emprise d'une ligne existante pour la majeure partie du tracé, bien que la portion sud de la ligne soit située en zone forestière.

À cet égard, l'élément le plus sensible concerne la forêt Hereford, dont la sauvegarde de la valeur écologique et de la vocation première de forêt productive devaient être préservés selon le souhait des gens qui ont fait don de leurs terres dans ce secteur. Hydro-Québec travaille activement avec l'organisme Conservation de la nature Canada afin de trouver la meilleure solution possible pour minimiser l'impact du projet sur le mont Hereford et les terres avoisinantes, impact considéré comme moyen. Des mesures d'atténuation ont été proposées, soit : la réduction de la distance d'emprise; l'implantation d'un projet-pilote visant à faire de la coupe sélective visant à conserver certains types d'arbres ainsi que la conservation de végétation arbustive en bordure des cours d'eau.

La FCCQ constate que les espèces floristiques à statut particulier ne semblent pas être menacées et que la flore exotique envahissante sera combattue à l'aide de différentes mesures issues de recherches conjointes avec l'Université de Montréal afin d'éviter qu'elle ne se propage pendant les travaux.

À propos de la faune, la FCCQ constate que le déboisement des emprises projetées entraînera la modification de l'habitat de certaines espèces fauniques forestières dont l'impact est moyen, mais selon Hydro-Québec, l'importance de l'impact du projet sur les espèces fauniques est mineure en général.

En ce qui a trait aux milieux humides, les travaux seront réalisés en hiver afin de limiter l'impact sur ceux-ci. Hydro-Québec travaille avec Nature Canton-de-l'Est afin de réaliser un projet de compensation de milieux humides qui sera acceptable au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), puisque les impacts sur les milieux humides sont jugés comme étant moyens dans l'étude d'impact. En matière d'émissions de GES, le projet permettrait de substituer de l'électricité produite à partir de centrales de production fonctionnant surtout au gaz naturel par de l'électricité renouvelable, ce qui diminuera les émissions planétaires. Rappelons qu'en 2015 les exportations nettes d'électricité d'Hydro-Québec ont permis d'éviter l'équivalent des émissions annuelles de 1,85 million de voitures.

La FCCQ reconnaît qu'Hydro-Québec a déployé beaucoup d'efforts et doit poursuivre dans cette voie pour bien documenter son étude d'impact et la façon dont elle compte gérer les

risques ainsi que les mesures d'atténuation, afin de démontrer aux citoyens que ce projet sera acceptable au plan environnemental.

Conclusion

La FCCQ croit qu'il est essentiel que les activités d'exportation d'Hydro-Québec se poursuivent et s'accroissent afin de générer de nouveaux revenus qui lui permettront ensuite d'investir les 18,1 G\$ prévus d'ici 2020, montants qui seront de puissants moteurs de développement économique dans le futur pour le Québec. Ce projet d'interconnexion entre le Québec et le New Hampshire s'inscrit dans cette vision. Cette vision rejoint par ailleurs celle présente dans le Plan stratégique 2016-2020 d'Hydro-Québec, où la société d'État souhaite ajouter à son bénéfice net d'ici 2020 250 M\$ associés aux nouvelles occasions d'exporter et 300 M\$ d'ici 2030. Elle rejoint également la vision de la politique énergétique 2030 du gouvernement du Québec, où il souhaite miser sur la force du partenariat par une participation soutenue sur la scène nationale et internationale.

La FCCQ rappelle que la grande majorité des investissements liés à ce projet sera réalisée au Québec. Selon les données d'Hydro-Québec que nous avons consultées, près de 90 % des 125 M\$ prévus pour la construction de la ligne seront investis au Québec, dont 19 M\$ au niveau local et régional. Il ne faut pas oublier que cette ligne d'interconnexion avec le New Hampshire entraînera d'autres impacts sur le réseau de transport d'électricité et que les investissements totaux avoisineront les 617,6 M\$ pour l'ensemble des composantes du projet. La FCCQ tient à souligner que l'accroissement des exportations d'électricité est une des composantes prioritaires du nouveau plan stratégique d'Hydro-Québec et permettra d'acheminer de l'électricité propre et renouvelable dans les États de la Nouvelle-Angleterre qui recherchent de plus en plus ce type d'énergie propre et renouvelable.

Au plan technique, la Régie de l'énergie a déjà approuvé le projet en statuant que la preuve démontrait sa nécessité et qu'il assurera le comportement fiable et sécuritaire du réseau de transport. De plus, une nouvelle famille de pylônes sera développée, ce qui permettra de créer de nouvelles expertises en sol québécois qui pourront être exportées par la suite par des entrepreneurs d'ici.

La FCCQ tient à souligner que le projet s'intègre bien à son milieu d'accueil, grâce à l'utilisation de l'emprise existante sur 75 % de la distance totale de la ligne, de même qu'à de nombreux échanges et consultations effectués et à la prise en compte des préoccupations de la population locale, notamment en ce qui concerne la portion sud de la ligne. En général, le relief du territoire et la présence de zones boisées contribuent à dissimuler la ligne sur de grandes portions du tracé.

La FCCQ constate que le projet de tracé tient compte de la grande majorité des suggestions issues des consultations qu'Hydro-Québec a menées auprès de la population. Dans l'ensemble, les impacts du projet sur la population sont jugés mineurs, sauf en ce qui concerne les sept résidences et les deux bâtiments possiblement touchés par le projet, pour lesquels des négociations sont en cours.

Finalement, les mesures d'atténuation proposées par Hydro-Québec semblent suffisantes pour en faire un projet acceptable au plan environnemental selon la FCCQ. La FCCQ croit qu'il est primordial de se doter d'un portefeuille énergétique pluriel, dont l'énergie hydroélectrique fait partie, ainsi que d'infrastructures adéquates pour créer de la richesse et renforcer la sécurité énergétique. Le projet répond parfaitement à ces deux préoccupations, et, par conséquent, la FCCQ demande donc au BAPE de :

- **recommander au gouvernement d'aller de l'avant avec le projet d'interconnexion Québec-New Hampshire d'Hydro-Québec.**